

Vaccin contre le papillomavirus humain (HPV)

Substance active

Important à savoir

- Il existe des **recommandations officielles** concernant la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Vous pouvez toujours demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.
- La vaccination contre le HPV fait partie du **calendrier vaccinal de base** : la vaccination est recommandée pour les filles et les garçons de 9 à 14 ans.
- La vaccination contre le HPV offre une meilleure protection si elle est administrée **avant** les premiers rapports sexuels.
- La vaccination ne protège **pas** contre **tous** les virus qui peuvent causer **des cancers du col de l'utérus**. Il est donc essentiel de continuer à vous faire **dépister régulièrement**. Consultez cette [fiche thématique](#) pour en savoir plus.

Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Le **HPV** (ou papillomavirus humain) est un virus qui peut provoquer les **cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus** ainsi que **des verrues génitales** (condylomes). L'infection à HPV se transmet principalement par **contact sexuel**. Le vaccin est surtout efficace avant d'avoir été en contact avec le virus. Donc pour être protégé au mieux, le vaccin doit être administré avant d'avoir les premiers rapports sexuels.

Il existe des recommandations officielles pour vacciner et protéger votre enfant contre les infections à HPV. Selon ces recommandations, la vaccination contre le HPV est bénéfique pour **les filles et pour les garçons**. Prenez contact avec votre médecin et/ou pharmacien pour plus de conseils. Le plus grand bénéfice sur la santé de la vaccination HPV est attendu chez les femmes, en particulier par la **prévention du cancer du col de l'utérus**. Chez les garçons, le plus grand bénéfice est attendu dans le groupe de garçons qui auront plus tard **des relations homosexuelles**. La vaccination d'un grand nombre de garçons et de filles **limitera la transmission du virus**. « **L'immunité collective** » qui en découle permet de protéger aussi les personnes non vaccinées.

Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](#).

Cette liste contient tous les vaccins contre le HPV. En cliquant sur le nom du médicament, vous trouverez la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre vaccin, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.

Quel est le schéma vaccinal et quand se faire vacciner ?

Quel est le schéma vaccinal ?

Il existe deux types de vaccins contre le HPV :

- Gardasil 9 : ce vaccin protège contre 9 types de virus HPV ;
- Cervarix : ce vaccin protège contre 2 types de virus HPV.

1. Les filles et les garçons de 9 à 14 ans reçoivent 2 injections. La deuxième injection est administrée 5 à 13 mois après la première.

2. Les adolescents de 15 à 18 ans reçoivent 3 injections. La deuxième injection est administrée 1 à 2 mois après la première. La troisième injection est administrée 4 à 5 mois après la deuxième, selon le vaccin donné. Dans ce groupe d'âge, il est possible d'appliquer de manière facultative un schéma avec deux injections, demandez plus d'informations à ce sujet à votre médecin.

3. Les adultes reçoivent 3 injections. La deuxième injection est administrée 1 à 2 mois après la première. La troisième injection est administrée 4 à 5 mois après la deuxième, selon le vaccin donné.

NOTE : à l'heure actuelle, le Gardasil 9 est proposé gratuitement par les Communautés pour la vaccination des filles et des garçons âgés de 11 à 15 ans ([Flandre](#)) ou de 11 à 18 ans ([Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) (situation au 20/02/2025).

Quand se faire vacciner ?

Les recommandations belges préconisent une vaccination contre le HPV pour :

- les filles et les garçons de 9 à 14 ans ;
- les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, jusqu'à l'âge de 26 ans ;
- les patients ayant subi une transplantation ;
- les patients atteints du VIH ;
- les femmes et les hommes de 15 à 26 ans, la vaccination peut être proposée sur base individuelle. Parlez-en avec votre médecin (généraliste).

Discutez avec votre médecin du meilleur moment pour vous faire vacciner.

Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut également avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de l'administration d'un vaccin contre le HPV sont les suivants :

Pour le vaccin qui protège contre 2 types de HPV (Cervarix) :

Très fréquents (chez plus d'une personne sur 10)

- maux de tête ;
- douleurs musculaires ;
- fatigue ;
- réactions au site d'injection : rougeur, douleur, gonflement.

Fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10)

- douleurs articulaires ;
- fièvre ;
- nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre ;
- démangeaisons, éruption cutanée, urticaire.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- vertiges ;
- infection des voies respiratoires supérieures ;
- durcissement de la peau au site d'injection ;
- picotements au site d'injection.

Pour le vaccin qui protège contre 9 types de HPV (Gardasil 9) :

Très fréquents (chez plus d'une personne sur 10)

- maux de tête ;
- réactions au site d'injection : rougeur, douleur, gonflement.

Fréquents (jusqu'à 1 personne sur 10)

- réactions au site d'injection : ecchymoses, démangeaisons ;
- fièvre ;
- confusion, vertiges, nausées.

Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)

- gonflement des ganglions lymphatiques ;
- perte de connaissance (parfois avec tremblements ou convulsions) ;
- vomissements ;
- urticaire ;
- douleurs articulaires, musculaires ;
- frissons, sensation d'être malade, faiblesse généralisée et épuisement (asthénie) ;
- grosseur au site d'injection.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [notifier des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).

Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines après une vaccination contre le HPV.

Vous pourriez ressentir **de la fatigue, des vertiges ou des maux de tête** après la vaccination, mais cela **affectera rarement votre aptitude à conduire**.

Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez consommer de l'alcool après une vaccination contre le HPV.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alcool sur une vaccination contre le HPV.

Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez manger normalement après une vaccination contre le HPV.

Il n'y a **pas d'effet connu** de l'alimentation sur une vaccination contre le HPV.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaité ?

Le vaccin contre le HPV est sans danger pour les femmes enceintes et allaitantes.

Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner contre le HPV pendant votre grossesse. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte ? **Discutez** de la vaccination contre le HPV avec votre **médecin et/ou votre pharmacien**.

Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner contre le HPV si vous allaitez. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

Discutez-en avec votre médecin et/ou pharmacien si vous allaitez et si vous souhaitez vous faire vacciner contre le HPV.

À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

Il peut y avoir des interactions entre le vaccin contre le HPV et d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les

interactions potentiellement graves. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- un **autre vaccin** : il est possible d'administrer simultanément plusieurs vaccins, mais à des sites d'injection différents.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne vous faites pas vacciner contre le HPV ou consultez votre médecin et/ou votre pharmacien dans les situations suivantes :

- **allergie** à un composant du vaccin contre le HPV ;
- **réactions allergiques graves** à une vaccination antérieure contre le HPV.

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière lorsque vous utilisez le vaccin contre le HPV, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

Comment conserver ce médicament ?

Conservez toujours ce médicament **hors de la portée et de la vue des enfants**.

Conservez le vaccin contre le HPV **au réfrigérateur** (entre 2 °C et 8 °C). Ne mettez jamais le vaccin au congélateur.

Conservez toujours le médicament dans son **emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas vos médicaments dans l'évier ou les toilettes, ni dans la poubelle. Rapportez-les à **votre pharmacie**. Cliquez [ici](#) pour de plus amples informations.

Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas** ce médicament **au-delà de sa date de péremption**. Cette date figure sur la boîte, la plaquette ou l'étiquette. Vous pouvez prendre le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année mentionnés après « EXP ».

Cette information a été fournie par PharmaInfo.be, une initiative de l'AFMPS.

Avez-vous encore des questions après avoir lu ces informations ?
Contactez votre médecin ou votre pharmacien.